

Conseil Exécutif du 28 novembre 2011

**DÉLIBÉRATION N°276/2011**

**AIDES AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES,  
CULTURELLES, DE JEUNESSE ET DE LOISIRS**

2ème répartition de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs

**LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n°41/03 du 31 mars 2003 portant modification des statuts de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs ;
- VU** le rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 ;
- VU** la délibération n° 59/2011 du 29 mars 2011, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 dans la limite des crédits inscrits au chapitre 65.
- VU** la délibération n° 134/2011 du 1<sup>er</sup> juin 2011 du budget supplémentaire 2011 – Budget Principal - et notamment son article 3, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Supplémentaire 2011 – Budget Principal - dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65 ;
- VU** la délibération n° 229/2011 du 09 novembre 2011 approuvant la décision modificative n° 01-2011 et notamment son article 2, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale de la décision modificative n° 01/2011 dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65 ;
- VU** l'avis des membres de l'Office lors de la réunion du jeudi 03 novembre 2011 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1 :** Le Conseil Exécutif Territorial décide :

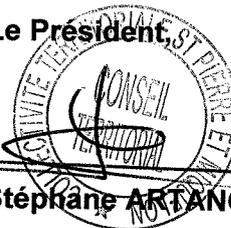
- d'arrêter la 2ème répartition des subventions de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs aux associations pour l'exercice 2011 conformément à l'annexe du rapport ;
- de prélever les dépenses correspondantes d'un montant total de 99 600 € sur le budget territorial comme suit :
  - 2 250 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 311, ligne de crédit 7492 (culture) ;
  - 93 350 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 32, ligne de crédit 7491 (sports) ;
  - 4 000 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne de crédit 11517 (loisirs).

**Article 2 :** Le versement des subventions est autorisé dès la signature de la présente délibération.

**Adopté**

7 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 7  
Membres votants : 7

Le Président,



Stéphane ARTANO.

LE PRÉFET DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
Département de la Préfecture

30 NOV. 2011



## Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs

## Liste des subventions attribuées par le Conseil Exécutif du 28-11-2011

Liste des associations	Montant de la subvention
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES – Fonction 311 -</b>	<b>2 250 €</b>
Le Carrefour Culturel Saint-Pierrais	2 250 €
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES – Fonction 32 -</b>	<b>93 350 €</b>
Association Body'Fitness	2 000 €
Association Boule du Calvaire	650 €
Association du Hockey Mineur	11 000 €
Association du Hockey Miquelonnais	1 600 €
Association Sportive Miquelonnaise	13 300 €
Club d'Equitation de Saint-Pierre	1 500 €
Club de Natation "Les Drakkars"	4 500 €
Club de Patinage sur glace	6 000 €
Comité Régional de Taekwondo	5 000 €
Curling Club de Saint-Pierre	2 000 €
Ecole de Boxe Olympique St-Pierraise	3 000 €
Gym Tonic	8 900 €
Karaté Club Saint-Pierrais	3 000 €
Ligue de Football	3 000 €
Butokuden-Dojo	1 000 €
Club Hockey St-Pierrais "Les Cougars"	1 000 €
Miquelon Karaté Do	1 000 €
Hong Sang Nae Club	9 300 €
ASIA	6 300 €
ASSP	3 300 €
Saint-Pierre Tennis Action	1 000 €
Ligue de Pelote Basque	5 000 €
<b>ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET DE LOISIRS – Fonction 33 -</b>	<b>4 000 €</b>
Association Sportive et Culturelle du Collège	4 000 €

Conseil Exécutif du 28 novembre 2011

**Office des Sports**

**AIDES AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES,  
CULTURELLES, DE JEUNESSE ET DE LOISIRS**

**2ème répartition de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture  
et des Loisirs**

Les membres de l'Office ont tenu leur seconde réunion le 03 novembre 2011 et ont examiné 24 dossiers de demandes de subventions 2011 déposés par les associations de l'Archipel.

Une seconde répartition des crédits récapitulée en annexe et représentant un volume d'engagement de 99 600 €, est aujourd'hui soumise à votre approbation.

En conclusion, il nous appartient :

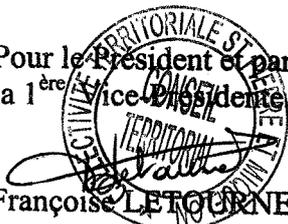
- d'arrêter cette répartition des subventions de l'Office aux associations pour l'exercice 2011 ;
- de m'autoriser à procéder au versement des subventions dès la signature de la délibération.

Les dépenses correspondantes d'un montant total de 99 600 € seront prélevées sur budget territorial comme suit :

- 2 250 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 311, ligne de crédit 7492 ;
- 93 350 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 32, ligne de crédit 7491 ;
- 4 000 € au chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne de crédit 11517.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président,**

Pour le Président et par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
  
Françoise LEROURNEL